



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 12 novembre 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 5 novembre 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT (à compter de la question n° 34 jusqu'à la question n° 49 incluse), M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL-YASSA (de la question n° 4 à la question n° 13 incluse et à compter de la question n° 22), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'à la question n° 22 incluse), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à compter de la question n° 4), Mme Elsa MAILLOT (à compter de la question n° 34), Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à compter de la question n° 6), Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à compter de la question n° 14), Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 5), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 12), M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 34), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 12), M. Philippe GONON (à compter de la question n° 12), M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 26), Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

M. Dominique SCHAUSS.

Absents :

M. Gueric CHALNOT (jusqu'à la question n° 33 incluse et pour la motion), M. Yves-Michel DAHOUI, M. Emmanuel DUMONT, Mme EL YASSA (jusqu'à la question n° 3 incluse et de la question n° 14 à la question n° 21 incluse), M. Jean-Sébastien LEUBA (à compter de la question n° 23), M. LOYAT (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Elsa MAILLOT (jusqu'à la question n° 33 incluse), M. Thierry MORTON (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Rose REBRAB (jusqu'à la question n° 13 incluse), Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 33 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 11 incluse), Mme Sophie PESEUX (jusqu'à la question n° 25 incluse), M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

M. Gueric CHALNOT à Mme Danielle DARD (jusqu'à la question n° 33 incluse et pour la motion), M. Yves-Michel DAHOUI à Mme Carine MICHEL, Mme EL YASSA à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 3 incluse et de la question n° 14 à la question n° 21 incluse), M. Jean-Sébastien LEUBA à Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY (à compter de la question n° 23), Mme Elsa MAILLOT à M. Thibaut BIZE (jusqu'à la question n° 33 incluse), M. Thierry MORTON à M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Rose REBRAB à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 13 incluse), Mme Karima ROCHDI à M. Rémi STHAL (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Marie-Laure DALPHIN à M. Pascal BONNET (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 33 incluse), M. Philippe GONON à Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question n° 11 incluse), Mme Sophie PESEUX à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 25 incluse).

OBJET : 26 - Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, le 25 novembre 2018

Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, le 25 novembre 2018

Rapporteur : Mme SUGNY, Conseillère Municipale Déléguée

	Date	Avis
Commission n° 2	19/10/2018	Favorable unanime

1 - Contexte

La journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes est célébrée le 25 novembre et soutenue par l'Organisation des Nations Unies.

Le 17 décembre 1999, l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé le 25 novembre «Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes», et a invité les gouvernements, les organisations internationales et les organisations non gouvernementales à organiser ce jour-là des activités conçues pour sensibiliser l'opinion au problème.

L'Organisation des Nations Unies rappelle que cette violence est une violation des Droits de l'Homme et résulte d'une discrimination à l'égard des femmes, tant dans le droit que dans les faits, ainsi que de la persistance d'inégalités. Celle-ci a de lourdes conséquences et peut empêcher la réalisation de progrès dans certains domaines, comme l'élimination de la pauvreté, la lutte contre le sida, pour la paix et la sécurité. Elle n'est pas inéluctable et sa prévention est non seulement possible mais essentielle.

La violence contre les femmes est un problème mondial. Jusqu'à 70 % des femmes peuvent être victimes de cette violence au cours de leur vie.

2 - Evénements

Comme chaque année, des événements organisés à Besançon marqueront la semaine du 25 novembre 2018. Un collectif d'associations proposera plusieurs manifestations dans différents lieux de la ville sur la période entourant cette date :

- Une conférence sur les «violences économiques au travail» proposée par l'association FETE le 19 novembre, salle Proudhon, avec comme intervenante la sociologue Françoise MILEWSKI.
- Des actions dans l'espace public les 21 novembre et 2 décembre pour sensibiliser à la question des violences faites aux femmes, aux Passages Pasteur et dans le cadre de la Corrida, course à pied organisée par l'ASPTT.
- Une pièce de théâtre présentée par le CDN le 23 novembre au Petit Kursaal, «Je suis d'ici et d'ailleurs» sur des parcours migratoires. Des lectures seront également proposées par le Collectif XYZ et le CICS.
- La projection du film «Les Conquérantes» probablement le 26 novembre au Cinéma Beaux-Arts.
- Des journées de formation sur les violences conjugales en direction des partenaires sociaux.
- Des journées d'étude sur la parentalité et les violences conjugales les 26 et 27 novembre en direction des partenaires sociaux.

Le collectif est composé des associations suivantes : Solidarité Femmes, Union Régionale des CIDFF de Franche-Comté (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles), Amnesty

International, Club Soroptimist, Osez le Féminisme, Fédération Léo Lagrange et l'association FETE (Femmes Egalité Emploi). Ce collectif regroupe également les délégations régionales et départementales aux droits des femmes et à l'égalité et la Mission «Lutte contre les discriminations» de la Ville de Besançon.

Ces événements se donnent pour objectifs d'informer et de proposer des débats et des réflexions sur les violences exercées à l'encontre des femmes dans le monde. Cette démarche s'intègre à la demande des politiques publiques, dans le Plan triennal de lutte contre les violences faites aux femmes et dans le Plan départemental de prévention de la délinquance du Doubs.

3 - Soutien financier

Dans le cadre de cette Journée internationale, la Ville est sollicitée pour une aide financière de 400 €. Les associations qui composent le collectif assureront le règlement des frais restants.

En cas d'accord, la somme de 400 € sera prélevée sur la ligne 65.020/6574.007029 CS 10068 et sera versée à l'association Solidarité Femmes pour le collectif.

Mme FAIVRE-PETITJEAN et M. POULIN, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide de se prononcer favorablement sur l'attribution d'une subvention de 400 € à l'association Solidarité Femmes, pour les événements organisés dans le cadre de la semaine du 25 novembre 2018, «Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes».

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.



Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 2

Préfecture du Doubs

Reçu le 26 NOV. 2018



Contrôle de légalité